Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays : Maroc

Rapport de progrès

Trimestre 3 – Année 2024

Titre du projet :

Opérationnalisation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité

Award ID: 00143897 / Quantum Project ID : 01000687

Septembre 2024

Table des matières

Informations sur le projet 3
Contexte général du projet 4
Composantes et résultats attendus 4
Bénéficiaires et Groupes cibles 6
Equipe du projet 6
Produits du projet 7
Etat d'avancement du projet : en date du 7
Etat des dépenses 17

Informations sur le projet

Titre	Opérationnalisation du cadre national APA et pilotage des produits et des chaînes de valeur innovants dans le domaine des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages pour le développement rural durable et la conservation de la biodiversité.
Durée du projet	Du 04/08/2023 au 31/07/2028
Budget total du projet	2,076,620 USD dont 1,776,620 (FEM), 100,000 PNUD et 200,000 (DDD)
Budget 2024	372 984 $ USD
Bailleurs de fonds	Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Département de Développement Durable (DDD), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Partenaire de mise en œuvre	Département du Développement Durable
Objectif du projet	Le projet APA II intervient suite à la ratification par le Maroc du Protocole de Nagoya en 2022, vise principalement à : ▪ **Consolider le cadre juridique et institutionnel de l'APA des ressources génétiques** : Assurer la mise en place d'un cadre légal et règlementaire solide pour encadrer l'accès et le partage des avantages liés aux ressources génétiques. ▪ **Développer des produits et des chaînes de valeur innovants des ressources génétiques** : Encourager la création de produits et de chaînes de valeur dérivés des ressources génétiques, ce qui peut stimuler l'investissement dans le secteur de la biotechnologie. ▪ **Renforcer la gouvernance pour un partage juste et équitable des avantages des ressources génétiques** : Mettre en place des mécanismes de gouvernance efficaces pour s'assurer que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques soient partagés de manière juste et équitable entre toutes les parties prenantes, tout en promouvant la conservation des ressources et des écosystèmes naturels et le développement durable des zones rurales.
Date de signature du Document de Projet	04 août 2023
Date de lancement	28 mars 2024

Contexte général du projet

Le Maroc est considéré comme un centre important de diversité génétique pour plusieurs espèces cultivées et endémiques, et a été historiquement exploré par plusieurs laboratoires internationaux. Le pays continue à être régulièrement sollicité pour l'accès à ses ressources génétiques, mais n'a pas été en mesure de donner, à ce jour, des instructions strictes sur les formalités et les conditions d'accès à ses ressources. Ce vide juridique conduit à une utilisation incontrôlée des ressources nationales et à la bio-piraterie, entraînant un manque à gagner considérable pour l'État et les populations locales qui fournissent ces ressources, et ce dans le respect des écosystèmes qui les fournissent. La mise en œuvre du protocole de Nagoya est une opportunité pour le pays d'assurer une protection efficace de ses ressources génétiques.

C'est dans cette optique que le projet susmentionné, appelé communément « APA II », vise à renforcer et à rendre opérationnel le cadre juridique et institutionnel national pour l'accès et le partage des avantages (APA) des ressources génétiques, en développant des produits et des chaînes de valeur dérivés de ressources génétiques pilotes. Son but est de faciliter un accès approprié aux ressources génétiques au Maroc et d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en vue d'un développement rural durable et d'une utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes d'importance mondiale.

Cet objectif sera atteint grâce à cinq composantes interdépendantes qui consolideront le cadre national d'APA, renforceront les capacités et les connaissances nationales et locales, et favoriseront le développement de nouveaux produits APA et de chaînes de valeur dérivées des ressources génétiques, tout en contribuant à la gouvernance et à la conservation de la biodiversité.

Le projet sera mis en œuvre dans trois sites stratégiques : la commune d'Itzer, dans la région de Daraa-Tafilalt, la commune de Talouine et la commune d'Aoulouz, dans la région de Souss-Massa. Les ressources génétiques ciblées pour ce projet comprennent le lichen du cèdre, le safran et l'argan. Les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre incluent des entreprises privées telles que Greentech et PharmAfrican, ainsi que des partenaires de recherche nationaux.

La mise en œuvre de ce projet permettra de réduire les menaces pesant sur la biodiversité et les ressources génétiques, offrant ainsi des avantages environnementaux globaux, notamment à travers l'amélioration de pratiques sur 34 000 hectares de paysages. Il bénéficiera directement à 3 000 personnes, dont 1 500 femmes et 1 500 hommes.

Composantes et résultats attendus

Les résultats attendus de ce projet incluent :

- **Renforcement du cadre juridique APA :** Développement et mise en place de nouvelles réglementations et politiques pour améliorer le cadre juridique existant.
- **Mise en place d'une plate-forme pour engager les fournisseurs et les utilisateurs de ressources génétiques :** Création d'une plateforme facilitant la communication et la collaboration entre les parties prenantes impliquées dans l'utilisation des ressources génétiques.

- **Le renforcement de la gouvernance et des capacités pour la conservation de la biodiversité :** Amélioration des mécanismes de gouvernance et des capacités institutionnelles pour garantir une gestion durable et équitable des ressources génétiques, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et au développement inclusif et durable des zones rurales.

Objectifs	Résultats attendus
Rendre opérationnel le cadre juridique et institutionnel national relatif à l'APA	Mise à jour et l'adoption des éléments en suspens pour renforcer le cadre juridique et institutionnel APA
Soutenir les investissements dans la biotechnologie à travers la R&D	Développer des produits et des chaînes de valeur innovants à travers la mise en place d'une plate-forme pour engager les fournisseurs et les utilisateurs de ressources génétiques
Renforcer la gouvernance pour un partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques	Renforcement des capacités des institutions nationales à mettre en œuvre les mécanismes APA et à explorer leur potentiel

Ses résultats seront atteints grâce à cinq composantes interdépendantes suivantes :

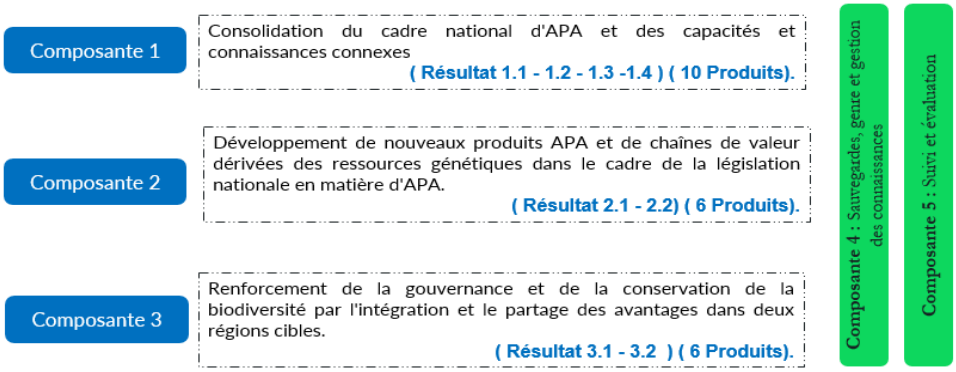
Composante 1 : Consolidation du cadre national APA et des capacités et connaissances connexes.

Composante 2 : Développement de nouveaux produits et chaînes de valeur APA dérivés des ressources génétiques dans le cadre de la législation nationale sur l'APA.

Composante 3 : Renforcement de la gouvernance et de la conservation de la biodiversité par l'intégration et le partage des avantages dans deux régions cibles.

Composante 4 : Sauvegardes, genre et gestion des connaissances.

Composante 5 : Suivi et évaluation.



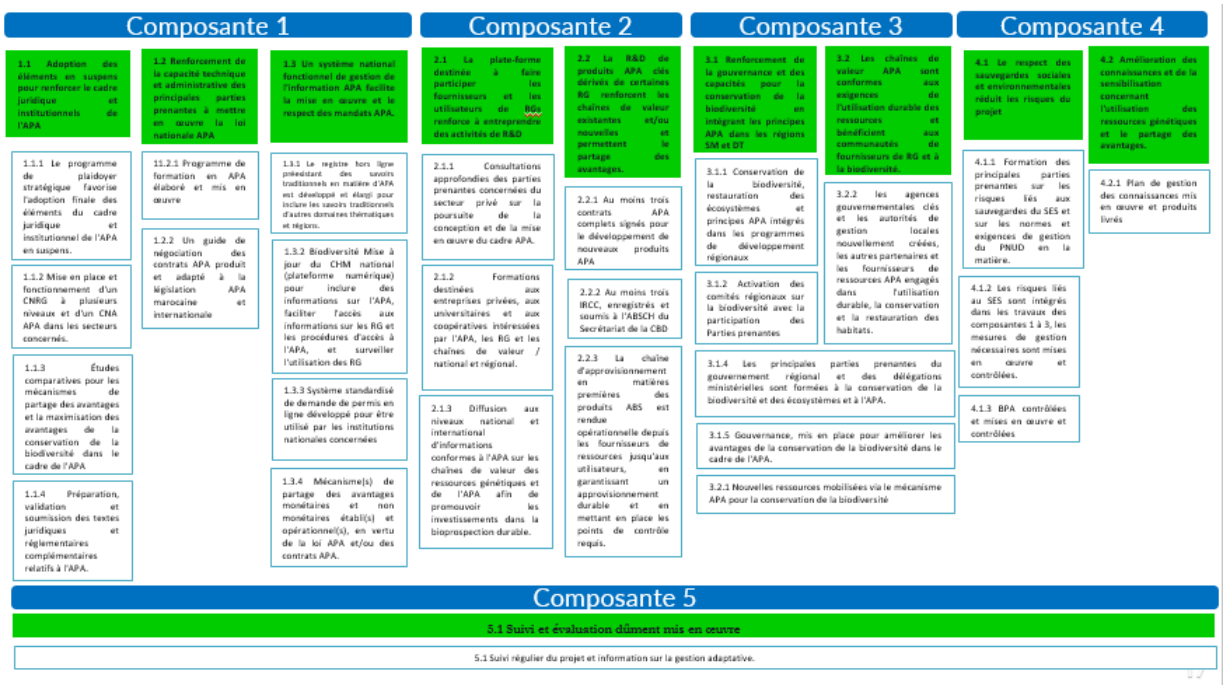
Bénéficiaires et Groupes cibles

Partenaire de mise en œuvre	Départements du Développement Durable
Bénéficiaires	
Groupes cibles	Gestionnaires des ressources génétiques (Institutions gouvernementales), populations locales (coopératives, associations), Utilisateurs de ressources génétiques (secteur privé, laboratoires, entités de recherche).
Zones géographiques ciblées	Nationale avec une portée régionale (Deux régions pilotes : Souss-Massa et Draa-Tafilalt)

Equipe du projet

Nom et Prénom	Fonction	Organismes
Mohammed BARAOUI	Directeur du Climat et de la Biodiversité	Département du Développement Durable
Mostafa MADBOUHI	Chef de la Division de la Diversité Biologique	
Saida El JAI	Cheffe du Service de la Prévention des Risques Biotechnologiques	
Khadija SAMI	Directrice Régionale de l'Environnement de Souss Massa	
Mohammed BEN LAGHRISSI	Directeur Régional de l'Environnement de Drâa Tafilalet	
Salma EL GANNOUNI	Cadre à la Division de biodiversité biologique	
Assia BOUNSIR	Cadre à la Division de biodiversité biologique	
Hajar HAYBOUT	Cadre à la Division de biodiversité biologique	
Amal NADIM	Cheffe de l'équipe Environnement, Energie, Biodiversité et Changement Climatique	PNUD
Reda BENHIMA	Coordonnateur National des projets Biodiversité	
Kenza ZOUITY	Assistante administrative et financière du Projet	

Produits du projet



Etat d'avancement des activités du projet : en date du 27 septembre 2024

1. Organisation de la première réunion du Comité du Pilotage du Projet APA II

La première réunion du Comité de Pilotage (COPIL) du projet APA II a été organisée le jeudi 28 mars 2024 à 10h00 au siège du Département Développement Durable, réunissant 26 représentants, dont 16 femmes et 10 hommes issus des institutions et entités impliquées dans la mise en œuvre du protocole de Nagoya, témoignant ainsi de l'intérêt accordé à ce protocole.

L'ordre du jour de cette première réunion du COPIL a été consacré la présentation des composantes du projet, la présentation du mode de gouvernance du projet, ainsi que la planification des activités annuelles 2024 ainsi que la discussion des mesures concrètes pour sa mise en œuvre. A cette occasion, les membres du COPIL ont formulé les orientations nécessaires pour assurer la pleine mise en œuvre de ce projet et garantir la réalisation des résultats et impacts prévus. Il est permis d'en cites les principales recommandations à mettre en œuvre :

- Élaborer une cartographie des projets en cours pour identifier les synergies potentielles et prévenir les chevauchements, optimisant ainsi l'efficacité globale ;
- S'engager résolument en faveur d'une gestion efficace du temps et d'assurer un rythme d'exécution soutenu dès la première année du projet sachant que les demandes d'extensions de délai ne sont plus considérées par le Global Environnement Facility (GEF) ;
- Adopter une approche de travail synchronisée, qui favorise la complémentarité et l'intégration des trois composantes principales du projet ;
- Impliquer les Directeurs Régionaux de l'Environnement des deux régions pilotes aux travaux du COPIL pour assurer une coordination efficace de la mise en œuvre du projet au niveau territoriale ;

- Procéder au recrutement de l'équipe du projet, notamment de l'assistant (e) administratif et financier du projet et d'experts techniques, pour assurer une mise en œuvre efficace et de qualité ;
- Commencer à travailler dès la première année sur la mise en œuvre du Plan de gestion Environnemental et social conformément aux exigences du document de Projet ;
- Explorer les opportunités de communication lors d'évènements nationaux et internationaux, tels que la Journée Internationale de l'Arganier, célébrée annuellement le 10 mai, dans le but de sensibiliser et de promouvoir le projet, renforçant ainsi l'engagement des parties prenantes et du grand public.

A l'issu de la première réunion du COPIL le plan de travail 2024, ainsi que du budget correspondant aux activités prévisionnelles ont été approuvés.



Lien pour accéder à l'article publié sur la première réunion du COPIL :

https://www.undp.org/fr/morocco/communiques/premiere-reunion-du-copil-pour-loperationnalisation-du-cadre-national-dapa-vers-une-gestion-durable-des-ressources-genetiques-au

2. Activitées de communication et de capitalisation des résultats du projet depuis son lancement

Depuis son lancement, le projet APA II a déployé une stratégie de communication dynamique et multicanales pour promouvoir ses activités. Comme en témoignent les photos apostées, différentes plateformes de communication (Centre d'Échange d'Information (CHM) national sur la Biodiversité, Site Web du Département du Développement Durable, Site web du PNUD (LinkedIn, X, Facebook,..), ont été exploitées pour augmenter la visibilité du projet APAII assurant ainsi un accès continu à ses avancées et ses résultats.

Par ailleurs, le projet APA II a été sollicité à plusieurs reprises pour participer et communiquer lors d'événements thématiques tels que :

- UrbanShift (organisé par l'initiative City Academy) ;
- Célébration de la Journée Internationale de la Biodiversité 2024 (organisée par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement) ;
- Congrès international sur l'intégration des Objectifs de Développement Durable dans la stratégie régionale de développement de la filière des plantes aromatiques et médicinales (organisé par l'Université Moulay Ismail).





3. Organisation des réunions de planification et de suivi avec l'équipe du projet

Des réunions de coordination et de planification avec l'équipe du projet sont organisées sur une base régulière. Ces réunions permettent de planifier les activités à venir, d'identifier les priorités en termes de lancement de consultation planifiées au Plan de travail Annuel (PTA 2024), etc.

Le tableau ci-dessous récapitule quelques réunions organisées :

Réunions de coordination et de suivi – Département du Développement Durable

Date	Participants	Objet de la réunion	Actions / Suivi
Vendredi 03 mai 2024	Équipe du projet DDD (Directeur National, Chef de Division, etc.)	Présentation du PTA 2024 et discussion sur les consultations à lancer.	Préparer les TdR pour les consultations prioritaires. Suivi : Chef de la Division de la Diversité Biologique. Délais : 15 mai 2024.
Jeudi 05 juin 2024	Équipe du projet DDD	Présentation des TdR relatifs aux consultations à lancer.	Finalisation des TdR. Suivi : Chef de la Division de la Diversité Biologique Délais : 15 juin 2024.
Mardi 09 juillet 2024	Équipe du projet DDD	Finalisation des TdR pour les consultations à lancer.	Lancement des consultations. Suivi : Directeur National. Délais : 31 juillet 2024.
Jeudi 05 septembre 2024	Équipe du projet DDD	Échanges sur les avancées, identification des besoins matériels, planification des prochaines étapes.	Préparer une liste des besoins matériels. Suivi : Directeur National. . Délais : 15 septembre 2024.

Réunions de coordination et de suivi – PNUD / GEF

Date	Participants	Objet de la réunion	Actions / Suivi
Vendredi 20 mars 2024	• Mme NADIM Amal, M. BENHIMA Reda, Mme KITANE Meryem	Réunion de présentation des activités du PTA 2024.	Mise à jour du PTA 2024 et partage avec toutes les parties prenantes. Suivi : M. BENHIMA Reda. Délais : 25 mars 2024.
Mardi 25 juin 2024	• Représentants DDD, Représentants PNUD	Revue mi-annuelle pour suivre l'avancement des projets et évaluer les progrès.	Identifier les blocages et proposer des ajustements au PTA. Suivi : DDD et PNUD. Délais : 15 juillet 2024.
Jeudi 05 septembre 2024	• Mme. NADIM Amal, Mme. BAKKALI Houda, • M. BENHIMA Reda • Mme. KITANE Meryem	Présentation des avancements du projet, discussion des risques et révisions du PTA ainsi qu'un rapport de progrès.	Mettre à jour la matrice des risques et soumettre un rapport sur les prochaines étapes à suivre. Suivi : Mme. NADIM Amal Délais : 20 septembre 2024.

4. Activités de lancement, de suivi et de cadrage des consultations lancées.

Les activités planifiées pour 2024 comprennent quatre (04) appels à consultation pour diverses prestations sont planifiés pour répondre aux priorités et placer le projet APA Nagoya II sous les meilleures conditions de démarrage. En effet, il s'agit de :

	Activités	Consistances	Etat d'avancement
Composante 1	**Résultat 1.1. Adoption des éléments en suspens pour renforcer le cadre juridique et institutionnel de l'APA**		
	Appel à consultation pour le renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources. ***(Résultat 1.1.1 - Résultat 1.1.2 - Résultat 1.1.4)***	- **Mission 1** : Établissement d'un programme de plaidoyer stratégique défini pour favoriser l'adoption des éléments du cadre juridique et institutionnel de l'APA. - **Mission 2** : Établissement de la Commission Nationale des Ressources Génétiques (CNRG) en tant qu'autorité nationale compétente en matière d'APA - **Mission 3** : Réalisation d'une étude d'impact règlementaire du projet de loi APA - **Mission 4** : Élaboration des éléments du cadre juridique et institutionnel national en matière d'APA	• Consultation lancée • Réunion de cadrage organisé le 12 septembre • L0 en phase de validation
	Résultat 1.2. Renforcement des Capacités techniques et administratives des principales parties prenantes en matière APA		
	Appel à consultation pour le renforcement des capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces. ***(Résultat 1.2.1 - Résultat 1.1.3)***	- **Mission 1** : Étude benchmarking internationale en matière d'APA ; - **Mission 2** : Élaboration d'un plan de renforcement de capacités en matière d'APA ; - **Mission 3** : Formation initiale pour le déploiement du plan de renforcement de capacités.	• Consultation lancée • Réunion de cadrage organisé le 12 septembre • L0 en phase de validation
	Résultat 1.3. Un système national fonctionnel de gestion de l'information sur l'APA facilite la mise en œuvre et le respect des mandats APA		
	Appel à consultation pour l'élaboration de travaux de renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels sur les ressources génétiques. ***(Résultat 1.3.1-Résultat 1.3.2)***	- **Mission 1** : Mise à niveau du CHM Maroc de la biodiversité en matière d'APA ; - **Mission 2** : Renseignement du registre des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques	• Consultation lancée • Réunion de démarrage est programme le jeudi 03 octobre 2024
Composante 3	**Résultat 3.1. Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et des principes APA dans les régions de Souss-Massa (SM) et de Draa-Tafilalet (DT)**		
	Appel à consultation pour l'élaboration de Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité par l'intégration des principes d'Accès et Partage des Avantages de l'utilisation des ressource génétiques (APA) dans les régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet ***(Résultat 3.1.2- Résultat 3.1.3)***	- **Mission 1** : Evaluation des besoins axés sur les aspects pratiques de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes au niveau local et sur le lien entre le partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques et la conservation de la biodiversité ; - **Mission 2** : Élaboration d'un programme de renforcement de capacité des comités régionaux de la biodiversité de Souss Massa et Draa-Tafilalet	• Termes de références elaborés et finalisés • Lancement prévu la première semaine du moins d'octobre 2024

Composante 4	**Résultat 4.1 Le respect des mesures de protection sociale et environnementale réduit les risques liés au projet**		
	Appel à consultation pour le développement et la mise en œuvre des plans de sauvegarde sociale et environnementale et d'engagement des parties prenantes (***Résultat 4.1.1), (Résultat 4.1.2), (Résultat 4.1.3)***	- **Mission 1 :** Développement des plans de sauvegarde sociale et environnementale et d'engagement des parties prenantes (SESP, ESIA et l'EESS, l'ESMP, l'IP-LC P, ..) **;** - **Mission 2 :** Formation des principales parties prenantes sur la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale et sociale (ESMF) pour les principales parties prenantes ainsi que sur les normes et les exigences de gestion du PNUD et du FEM en la matière.	(Termes de Référence en cours de finalisation)

5. Etat de mise en œuvre du PTA 2024

Résultats	Indicateurs	Cibles 2024	PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Etat d'avancement
Résultat 1.1. Adoption des éléments en suspens pour renforcer le cadre juridique et institutionnel de l'APA	*Indicateur 4 : la loi nationale APA révisée est soumise pour adoption au cours de la première année de mise en œuvre du projet. /Situation de référence : (non soumis)* *Indicateur 5 : autres textes juridiques et règlementaires requis soumis pour adoption dans les trois ans suivant la mise en œuvre du projet/situation de référence : (Projet des décrets relatifs à l'ANC & à la demande d'accès aux ressources génétiques)*	Stratégie de communication sur l'APA au Maroc est élaborée Projet de règlementation relative à l'autorité nationale compétente en matière d'APA est mis à jour Les avantages monétaires et non monétaires potentiels des trois cas pilotes APA sont évalués et déterminés Les textes juridiques nécessaires à la finalisation d'un cadre règlementaire APA complet	1.1.1 : Définition et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation stratégique visant à favoriser l'adoption finale de tout élément du cadre juridique et institutionnel de l'APA (loi APA, etc.). 1.1.2 : Commission nationale des ressources génétiques (CNRG) multi-acteurs, désignée comme autorité nationale compétente en matière d'APA, établie et opérationnelle dans tous les secteurs concernés. 1.1.3 : Réalisation d'études comparatives, notamment sur les mécanismes de partage des avantages monétaires et non monétaires tenant compte des considérations de genre, et sur l'optimisation des avantages pour la conservation de la biodiversité dans le cadre de l'APA 1.1.4 : Textes juridiques et règlementaires complémentaires (par exemple, directives pour l'application de la loi sur l'APA, règlements intérieurs de la ANC, système de protection des savoirs traditionnels, mécanismes de partage des avantages, avantages liés à la conservation de la biodiversité) préparés	En vue de leur nature complémentaire, les activités couvrant les produits 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4 par une seule activité principale regroupant l'ensemble des besoins et objectifs pour atteindre les produits escomptés : Appel à consultation pour le renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources. ***(Résultat 1.1.1 - Résultat 1.1.2 - Résultat 1.1.4)***	• Consultation lancée • Réunion de cadrage organisé le 12 septembre • L0 en phase de validation

		sont identifiés.	validés par le sous-comité national de la biodiversité et soumis au secrétariat général du gouvernement.		
Résultat 1.2. Le renforcement des capacités techniques et administratives des principales parties prenantes facilite la mise en œuvre de la loi nationale sur l'APA.	*Indicateur 6 : Capacité des agences gouvernementales concernées, mesurées à l'aide du tableau de bord du développement des capacités APA du PNUD/**situation de référence : (DDD : 71%. DA: 27 %. ANEF : 24 %)*** *Indicateur 7 : nombre de personnes formées, ventilées par sexe. /**situation de référence : (F : 0 & H :0)***	Le plan de renforcement des capacités pour préparer la mise en œuvre de la loi et du programme APA au Maroc en fonction des résultats de l'évaluation des besoins est élaboré Le plan de renforcement des capacités APA est complété par les nouveaux éléments du protocole de Nagoya dispensés par les sessions d'information et de formation du Secrétariat de la CDB lors de la COP-MOP Nagoya, SBI et SBSTTA	1.2.1 (a) : Le programme de formation en APA élaboré et mis en œuvre : Ateliers de formation/certification pour les agences gouvernementales nationales concernées (environnement, agriculture, pêche, eau et forêts, recherche scientifique, etc.) sur la mise en œuvre technique et administrative du cadre juridique et institutionnel de l'APA. 1.2.1 (b) : Le programme de formation en APA élaboré et mis en œuvre : Formation des principales ONG nationales/régionales (par exemple, FM6PE, FM6RSA, Ibn El Baytar) et des parties prenantes locales concernées sur des questions techniques (conservation et utilisation durable de la biodiversité, restauration des écosystèmes, APA, PSE, etc.) et de gestion (collecte de fonds, stratégie de communication, etc.)	En vue de leur nature complémentaire, les activités couvrant les produits 1.2.1 (a) et 1.1.2 (b) seront couvertes par une seule activité principale regroupant l'ensemble des besoins et objectifs pour atteindre les produits escomptés, : Appel à consultation pour le renforcement des capacités techniques des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du cadre d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de l'information de séquençage numérique et des connaissances traditionnelles associées à ces ressources, ainsi que pour la proposition de mécanismes APA efficaces. ***(Résultat 1.2.1 - Résultat 1.1.3)***	• Consultation lancée • Réunion de cadrage organisé le 12 septembre L0 en phase de validation
Résultat 1.3. Un système national fonctionnel de gestion	*Indicateur 8 : Nombre de nouveaux registres APA-CT. /**situation de***	Le registre des savoirs traditionnels en matière	1.3.1 : Le registre hors ligne préexistant des savoirs traditionnels en matière d'APA est développé et étendu pour inclure les savoirs traditionnels d'autres domaines thématiques	En vue de leur nature complémentaire, les activités couvrant les produits 1.3.1 et 1.3.2 seront couvertes par 1 activité principale	• Consultation lancée • Réunion de démarrage est programme le

de l'information sur l'APA facilite la mise en œuvre et le respect des mandats APA.	***référence : (SM : 639 DT : 0)*** ***Indicateur 9*** *: Nombre de mécanismes de gestion de l'information APA mis en place.* ***/situation de référence : (0)***	d'APA est développé La composante APA et des éléments d'informations sur la progression du projet sont intégrés au CHM national	et régions géographiques du Maroc. **1.3.2** : Mise à jour du CHM national (plateforme numérique) afin d'y inclure des informations sur l'APA, de faciliter l'accès aux informations sur les ressources génétiques et les procédures d'accès à l'APA, de surveiller l'utilisation des ressources génétiques et d'harmoniser et de coordonner les efforts.	regroupant l'ensemble des besoins et objectifs pour atteindre les produits escomptés, et qui seront exécutés par un BET spécialisé : Appel à consultation pour l'élaboration de travaux de renforcement du Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité en matière d'APA, incluant l'intégration d'un registre des savoirs traditionnels sur les ressources génétiques. ***(Résultat 1.3.1- Résultat 1.3.2)***	jeudi 03 octobre 2024
Résultats	**Indicateurs**	**Cibles 2024**	**PRODUITS ESCOMPTÉS**	**ACTIVITÉS PRÉVUES**	**Etat d'avancement**
Résultat 3.1. Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et des principes APA dans les régions de Souss-Massa (SM) et de Draa-Tafilalet (DT)	***Indicateur 14 :*** *Nombre de comités régionaux de la biodiversité mis en place avec la participation de femmes, qui comprennent la conservation de la biodiversité et des rôles pour l'APA.* ***/situation de référence : (0)*** ***Indicateur 15 :*** *Nouvelles ressources (USD) mobilisées pour la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes par l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) et le MTEDD-DDD dans les régions*	Le plan de renforcement de capacité des comités régionaux de biodiversité de SM et Draa-Tafilalet en fonction des résultats de l'évaluation des besoins est élaboré Une action de sensibilisation pour l'intégration des femmes et la représentation d'autres groupes vulnérables dans les	**3.1.2** : Renforcement des comités régionaux sur la biodiversité et les ressources naturelles pour améliorer la coordination entre les gouvernements régionaux et les délégations du MTEDD-DDD, du MAPMDREF et de l'Agence nationale des eaux et forêts. **3.1.3** : Les principales parties prenantes du gouvernement régional et des délégations ministérielles sont formées à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes et à l'APA.	En vue de leur nature complémentaire, les activités couvrant les produits 3.1.2 et 3.1.3 seront couvertes par 1 activité principale regroupant l'ensemble des besoins et objectifs pour atteindre les produits escomptés, et qui seront exécutés par un consultant national spécialisé : Activités spécifiques : Appel à consultation pour l'élaboration de Renforcement de la gouvernance et des capacités en matière de conservation de la biodiversité par l'intégration des principes d'Accès et Partage des Avantages de l'utilisation des ressources génétiques (APA)	• Termes de références elaborés et finalisés • Lancement prévu la première semaine du moins d'octobre 2024

	Pilote, afin de réduire la dépendance à l'égard de l'APD et des budgets nationaux. ***/situation de référence : (DDD :700,000 $ ANEF: 6 893 600 $)***	comités régionaux de biodiversité de SM et Draa-Tafilalet et les sous-comités régionaux thématiques est développée		dans les régions de Souss-Massa et de Draa-Tafilalet ***(Résultat 3.1.2- Résultat 3.1.3)***	

Résultats	Indicateurs	Cibles 2024	PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Etat d'avancement
Résultat 4.1. Le respect des mesures de protection sociale et environnementale réduit les risques liés au projet.	***Indicateur 17 :*** *Respect des normes de sauvegarde tout au long du projet/****situation de référence : (0%)***	Les principales parties prenantes sont formées aux normes et aux exigences de gestion du SES du PNUD et du FEM & sur les risques liés aux sauvegardes sociales et environnementales	4.1.1 : Formation des principales parties prenantes sur les risques liés aux sauvegardes sociales et environnementales et sur les normes et exigences de gestion du PNUD en la matière.	Appel à consultation pour le développement et la mise en œuvre des plans de sauvegarde sociale et environnementale et d'engagement des parties prenantes (***Résultat 4.1.1), (Résultat 4.1.2), (Résultat 4.1.3)***	(Termes de Référence en cours de finalisation)
			4.1.2 : Les risques liés aux sauvegardes sociales et environnementales sont intégrés dans l'ensemble des travaux des composantes 1 à 3, les mesures de gestion nécessaires sont mises en œuvre et contrôlées.		
	Indicateur 18 : *Pourcentage de réalisation des objectifs du plan d'action pour l'égalité des sexes.* ***/situation de référence : (0)%***	Les risques liés aux sauvegardes sociales et environnementales sont intégrés dans l'ensemble des travaux des composantes 1 à 3 Les principales parties prenantes sont formées à l'approche fondée sur le genre et au principe 3 du PNUD (Principe 3 : Égalité des sexes	4.1.3 : Suivi et mise en œuvre des BPA		

		et autonomisation des femmes) Les plans de sauvegarde spécifique SESP ESIA et l'EESS, l'ESMP, l'IP-LC P sont développés Le plan d'action pour l'égalité des sexes actualisé est mis en œuvre			

6. Recrutement d'un(e) Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(ère) du Projet

Suite à l'achèvement du délai de soumission des candidatures relatif au poste d'Assistant(e) administratif(ve) et financier(e) dans le cadre du projet « APA Nagoya II », publié du 5 au 24 juin 2024 sur diverses plateformes (site web du Département du Développement Durable, Tanmia et le PNUD), 60 candidatures ont été adressées par e-mail à l'adresse : projetapaii@environnement.gov.ma, dont :

- 13 candidatures conformes.
- 47 candidatures non conforme ou dont leurs dossiers sont incomplets.

Sur la base des qualifications, compétences et expériences requises conformément aux termes de référence pour le recrutement d'un(e) Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(ère), la notation des dossiers de candidatures a permis la sélection de 10 candidats (es) ayant obtenus une note supérieure ou égale à 12/20 pour l'entretien oral.

Les entretiens avec les candidat(e)s retenu(e)s ont eu lieu le 1er août 2024 à partir de 14h00, en salle 255 du siège du Département du Développement Durable. **Au terme de la délibération, la commission a jugé que la candidate ZOUITY Kenza est la mieux adaptée pour le poste d'assistante administrative et financière, en raison de son expérience directe en suivi administratif et financier de projets de coopération internationale. Ses compétences lui permettent de devenir immédiatement opérationnelle dans ce rôle.** L'assistante administrative et financière a rejoint l'équipe du projet le mercredi 18 septembre 2024

7. Activités d'achat direct

Activités	Etat d'avancement
Acquisition du matériel informatique et numérique pour l'equipe du projet	▪ Demande de devis envoyées 23 septembre 2024 ▪ Seance d'évaluation des offres organisée le vendredi 27 septembre 2024. ▪ Bon de commande du DNP envoyé le 27 septembre 2024
Supports de communication du projet (services de conception, mise en page, et impression de rapports de l'Evaluation Nationale de la Biodiversité et des Services Écosystémiques)	▪ Demande de devis envoyées 31 juillet 2024 ▪ Seance d'évaluation des offres organisée le jeudi 8 août 2024 ; ▪ Bon de commande du DNP envoyé le 27 septembre 2024
Reservation de salle de réunion pour l'atelier du Groupe de travail du protocole de Nagoya (préparation à la COP-MOP Nagoya (20 septembre 2024)	▪ Demande de devis envoyées 12 septembre 2024 ▪ Seance d'évaluation des offres organisée le vendredi 13 septembre 2024. ▪ Bon de commande du DNP envoyé le 19 septembre 2024

Etat des dépenses

Composante	Reçu 06/2024	Dépenses Au 27 /09/2024	% **** 2024 selon le **CDR**
Composante 1	167 750	0	0
Composante 2	0	0	0
Composante 3	19 000	0	0
Composante 4	150 500	0	0
Composante 5	750 0	0	0
Coûts de gestion du projet : PMU	28 234	0	0
Total	**372 984**	**0**	**0**

La situation actuelle des décaissements financiers est encore à un stade initial. Nous avançons toutefois vers une révision budgétaire. Les activités planifiées pour 2024 ont été lancées afin de garantir que les budgets alloués à chaque produit soient décaissés avant la fin de l'année.